Fiche d'inscription saison 2023-2024

Secrétariat Demande d'attestation CE				
Nom d'usage : Prénom :				
Sexe : O M O F Latéralité : O G O D Date de naissance : Catégorie :				
Nom de naissance : Pays de naissance :				
Ville de naissance & n° dep : Nationalité :				
Adresse 2 : (si besoin)				
Contact principal O Licencié O Père O Mère O autre nom si différent :				
E-mail : tel :				
Contact supplémentaire (si besoin) O Licencié O Père O Mère O autre nom si différent :				
E-mail : tel :				
Contact supplémentaire (si besoin) O Licencié O Père O Mère O autre nom si différent : E-mail : tel :				
Niveau de pratique Obaby Odébutant Oconfirmé 1 an Oconfirmé +2 ans Osabre Laser Cas particuliers Riposte Ono pratiquant				
Mutation (tireurs licenciés dans un autre club en 2022-2023)				
Club: Licence:				
Important: signaler toute pathologie, traitement ou suivi médical :				
Règlement intérieur et Droit à l'image				
 ☐ Je refuse que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées par la Rapière de Brest. ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des informations financières et du règlement intérieur du club, ☐ ainsi que des documents fédéraux (mémento assurance + charte éthique et déontologie). 				
date et signature (pour les mineur(e)s : le représentant légal) Brest, 1e				

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président de l'association.

Fiche d'inscription saison 2023-2024

Trésorerie	
Montant de base ∶	Réductions :
Montant à régler :	☐ Demande de reçu fiscal pour la cotisation de 30 €
Réductions	
☐ Famille	☐ Licence (60 €)
☐ Matériel (40 €)	☐ Pass'Sport 50 € n°
☐ Pass'Découverte (55 €)	☐ Accessibilité financière (CUS) Ville de Brest ☐
☐ Autre	selon Quotient Familial (pour les moins de 21 ans à charge CAF)
Moyen de paiement Espèces	QF ≤ 300 € \rightarrow 35 € 301 € ≤ QF ≤ 406 € \rightarrow 25 € 407 € ≤ QF ≤ 640 € \rightarrow 15 € 641 € ≤ QF ≤ 800 € \rightarrow 10 €
Carte bancaire	
Chèque (en 3 fois maximum, sauf c	as particuliers)
Chèques vacances, coupon sport A	NCV
par prélèvement (1 à 6 fois, fournir	un RIB). Nombre de mensualités :

<u>Si règlement par chèque(s)</u>, indiquez au dos du chèque les mois de présentation à la banque <u>Important</u>: Notez au dos du chèque le nom du licencié s'il ne correspond pas au titulaire du chéquier.

Justificatifs

Certaines réductions nécessitent la production d'un justificatif : photocopie de la carte d'étudiant, photocopie de la licence handisport saison 2023/2024, Pass'Sport, Pass'Découverte, justificatif CAF du Quotient Familial, etc. Si le justificatif ne peut être fourni à l'inscription, il est demandé un chèque de caution du montant de la réduction.

Informations financières importantes

Vous adhérez à une **association à but non lucratif** de type loi 1901, dont l'objet est « la pratique de l'escrime ». Nos moyens d'action sont à destination de nos membres, mais aussi d'organismes extérieurs (écoles, associations, etc.) pour faire la promotion de l'escrime. Le montant réglé à l'adhésion, qui se décompose en plusieurs parts, est **dû pour l'année entière** (même en cas de paiement en plusieurs fois) et ne peut être remboursé que partiellement, dans les **conditions décrites par le règlement intérieur**. Le tableau ci-dessous détaille cette décomposition et précise quelles parts peuvent **exceptionnellement** être remboursées.

Élément	Montant	Description	Remboursement
Licence	Environ 60 €	Licence fédérale, reversée intégralement à la FFE et au Comité Régional	Non remboursable
Cotisation	30 €	Permet de financer les actions caritatives du club à destination de publics non membres (handicapés, formation d'ETAPS, etc.)	Non remboursable, déductible des impôts
Cours	Selon catégorie	Permet de financer les leçons au profit des membres du club, notamment en assurant la rémunération du maître d'armes qui est salarié. C'est un montant forfaitaire qui n'est pas lié à un nombre prédéfini de séances.	Remboursement possible au prorata temporis sur 10 mois selon le règlement intérieur
Prêt de matériel	40€	Participation à l'entretien et au renouvellement du matériel prêté pour la saison (tenue, masque)	Remboursement possible au prorata (cf. supra)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au président de l'association.